

PROCÈS VERBAL DE RÉCOLEMENT
(article R.512-39.3 du code de l'environnement)

OBJET : Cessation partielle d'activité d'une carrière de sables et graviers de terrasse.

RÉFÉRENCE : Déclaration de cessation définitive d'activité du 4 mai 2021.

EXPLOITANT : Nom : GSM

Adresse du siège social : ROUTE DE BERRY BOUY – 18230 SAINT DOULCHARD

Localisation de l'exploitation : Commune de LA CELLE SAINT-AVANT Lieu-dit : « Le Carroi Potet »

ACTES ADMINISTRATIFS :

Arrêté préfectoral d'autorisation n°17159 du 12 /03/2003 ;

Arrêté préfectoral complémentaire n°18166 du 16/07/2007 ;

Arrêté préfectoral complémentaire n° 19268 du 5/07/2012.

SECTEURS CONCERNÉS PAR LA CESSATION D'ACTIVITÉ :

Section	N° parcelle	Commune	Superficie cadastrale	Superficie objet de la cessation d'activité.
ZI	43	LA CELLE SAINT-AVANT	2 ha 18 a 42 ca	2 ha 18 a 42 ca
	44		53 a 14 ca	53 a 14 ca
	45		2 ha 21 a 46 ca	2 ha 21 a 46 ca
	46		1 ha 61 a 34 ca	1 ha 61 a 34 ca
	55		2 ha 77 a 93 ca	2 ha 77 a 93 ca
	56		35 a 96 ca	35 a 96 ca
	57		2 ha 20 a 65 ca	2 ha 20 a 65 ca
	58		7 ha 43 a 68 ca	7 ha 43 a 68 ca
	59		2 ha 47 a 49 ca	2 ha 47 a 49 ca
	60		1 ha 10 a 71 ca	1 ha 10 a 71 ca
	61		82 a 59 ca	82 a 59 ca
	62		1 ha 77 a 62 ca	1ha 77 a 62 ca
	63		1 ha 40 a 23 ca	1 ha 40 a 23 ca
Total				26 ha 91 a 22 ca

CONSTATS :

Eu égard aux éléments de remise en état du site contenus dans le mémoire de cessation définitive d'activité du 4 mai 2021, et des constats de la visite du 28 juillet 2021, nous avons dressé un procès verbal de récolement conformément aux dispositions des articles R.512-39.1 et R.512-39.3 du code de l'environnement, constatant la réalisation des travaux de remise état de la carrière.

Le plan de la zone concernée est annexé à ce procès verbal de récolement qui ne peut être assimilé à un quitus.

En foi de quoi, le présent procès verbal a été établi en application de l'article R.512-39.3 du Code de l'Environnement. Il donne acte pour servir et valoir ce que de droit.

Le 29 juillet 2021,

L'inspecteur de l'environnement,



Jean-Louis MATHIEU

